



Association Départementale

Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**

Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITE 2016

DISPOSITIF DE PREPARATION A LA SORTIE DE MAISON D'ARRET

- DPSMA -

Janvier 2017

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF DPSMA	3
2. SITUATION DES MENAGES A L'ENTREE DU DISPOSITIF	4
a) Ages des personnes qui ont intégré le dispositif	4
b) Situation familiale	5
c) Origine géographique.....	5
d) Ressources à l'entrée du dispositif.....	6
3. DESCRIPTIF DES MENAGES A LA SORTIE DU DISPOSITIF	7
a) Durée de l'accompagnement	7
b) Les ressources à la sortie	7
c) L'hébergement ou le logement à la sortie	8
d) Les accompagnements à la recherche.....	9
4. EVENEMENT MARQUANT ET PERSPECTIVES	10

1. PRESENTATION DU POLE et du DISPOSITIF DPSMA

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- ▶ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- ▶ Une maison relais (25 places)
- ▶ Des places de stabilisation (6 places)
- ▶ Une structure d'hébergement d'urgence Hybritel (54 places)
- ▶ Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- ▶ L'intermédiation des logements des Programmes Sociaux Thématiques
- ▶ Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- ▶ Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- ▶ La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- ▶ Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO

ADALEA gère aussi :

- Une action visant la **préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)**

Le Dispositif de Préparation à la Sortie de Maison d'Arrêt s'adresse aux personnes détenues proches de la fin de peine qui met en œuvre un mode de prise en charge spécifique qui favorise une dynamique de projet personnalisé et qui permet à la personne détenue de retrouver ses capacités de choix et d'action.

Les objectifs principaux sont de :

- Donner aux personnes détenues un maximum d'informations sur leurs droits et sur les solutions concrètes qui leur sont accessibles pour résoudre les problèmes qu'elles pensent rencontrer à leur libération.
- Permettre aux détenus d'élaborer un projet concret (emploi, logement, formation).

Pour y parvenir, l'association met à la disposition du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, dans le cadre d'une convention partenariale, une conseillère logement de la Boutique Logement, œuvrant dans le cadre du DPSMA, qui :

- Prépare la sortie des personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc sur le volet du logement
- Accompagne les personnes qui le souhaitent dans leur recherche et met en œuvre les conditions favorisant un accès au logement durable
- Mobilise tous les dispositifs destinés à favoriser le maintien ou l'accès au logement.

Concrètement, cette préparation se traduit par :

- Des entretiens entre la conseillère logement et le détenu,
- La coordination par la Direction du SPIP de tous les partenaires présents au sein du dispositif afin d'examiner la situation pénale, sociale et familiale des personnes détenues rencontrées.

2. SITUATION DES MENAGES A L'ENTREE DU DISPOSITIF

134 personnes ont été présentes au sein du dispositif au cours de l'année 2016 dont :

- 102 personnes qui ont intégré le dispositif au cours de l'année (77 en 2015).
- 94 personnes qui ont quitté le dispositif au cours de l'année (76 en 2015).
- 40 personnes qui étaient encore présentes au 31 décembre 2016.

350 entretiens physiques ont été réalisés sur 35 permanences d'une demi-journée en 2016 (30 permanences en 2015).

- 33 personnes en 2009,
- 45 personnes en 2010,
- 67 personnes en 2011
- 83 personnes en 2012
- 76 personnes en 2013,
- 75 personnes en 2014,
- 107 personnes en 2015,
- 134 personnes en 2016

Le nombre de personnes rencontrées a quasi doublé en 2 ans (75 en 2014, 134 en 2016).

Les Conseillers SPIP milieu fermé connaissent bien le dispositif et l'utilisent comme un processus important pour l'insertion socio-professionnelle des détenus et éviter autant possible la récidive et le retour en incarcération.

a. Ages des personnes qui ont intégré le dispositif

	2015		2016	
	Personnes	%		%
18-25 ans	23	29.9%	30	22.4%
26-35 ans	25	32.5%	50	37.3%
36-45 ans	18	23.4%	34	25.4%
46-55 ans	8	10.4%	18	13.4%
56-65 ans	2	2.5%	2	1.5%
Plus de 65 ans	1	1.3%	0	0%
TOTAL	77	100%	132	100%

On constate une part importante du public âgé de – 35 ans qui représente près de 60% des personnes accueillies.

Le nombre de personnes âgées de 36 à 55 ans est en hausse, il passe de 33.8 % à 38.8%

b. Situation familiale

	2015		2016	
	Ménages	%		%
Isolé	43	55.8%	58	43.3%
Isolé + 1 enfant	8	10.4%	25	18.6%
Isolé + 2 enfants	12	15.6%	22	16.5%
Isolé + 3 enfants	5	6.5%	6	4.5%
Isolé + 4 et plus	2	2.6%	6	4.5%
Couple	4	5.2%	8	6%
Couple + 1 enfant	0	0%	3	2.2%
Couple + 2 enfants	2	2.6%	4	3%
Couple + 3 enfants	0	0%	1	0.7%
Couple + 4 et plus	1	1.3%	1	0.7%
TOTAL	77	100%	134	100%

La part des personnes isolées, avec ou sans enfants, reste stable.

Comme indiqué les années précédentes, les solutions de sorties pour les personnes isolées restent difficiles, de par le manque de petits logements disponibles, que ce soit dans le cadre de l'accès au logement social comme celui aux dispositifs d'hébergement dans le cadre du SIAO.

Il en va de même pour les personnes isolées avec enfants pour lesquelles il s'agit souvent de trouver des logements leur permettant d'accueillir leurs enfants sur des droits d'hébergement mais qui n'ont que des ressources de personnes isolées.

c. Origine géographique

	2015		2016	
	Ménages	%	Ménages	%
Saint Brieuc	23	29.9%	35	26.1%
Saint Brieuc Agglomération	4	5.2%	19	14.2%
CIDERAL	4	5.2%	6	4.5%
Autres dans le département 22	32	41.5%	63	47%
Autres départements	14	18.2%	11	8.2%
TOTAL	77	100%	134	100%

La part des personnes issues de Saint Brieuc est en hausse (5.2% en 2015 contre 18.2 % en 2016). Plus de 40 % du public est du territoire de Saint Brieuc Armor Agglomération qui reste un territoire très tendu en termes d'accès au logement social (petits logements) ou à l'hébergement (liste d'attente).

d. Ressources à l'entrée dans le dispositif

Nature des ressources

	2015		2016	
	Ménages	%	Ménages	%
RSA socle	25	32.5%	46	34.2%
RSA + salaire	2	2.6%	4	3%
Salaire	8	10.4%	22	16.5%
Chômage indemnisé	9	11.7%	16	12%
Indemnités journalières	2	2.6%	1	0.7%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	6	7.8%	11	8.2%
Indemnités de stage	0	0%	7	5.2%
Retraite	2	2.6%	1	0.7%
Sans ressource	20	25.9%	24	18%
Autres ressources	2	2.6%	2	1.5%
TOTAL	77	100%	134	100%

Montant des ressources

	2015		2016	
	Ménages	%	Ménages	%
Sans ressource	20	25.9%	24	18%
Moins de 300 €	1	1.3%	1	0.7%
De 300 à 600 €	30	39%	59	44%
De 600 à 1 000 €	14	18.2%	30	22.3%
Plus de 1 000 €	12	15.6%	20	15%
TOTAL	77	100%	134	100%

Nous notons cette année l'apparition de personnes bénéficiant d'indemnités de stage ; pour la plupart de ses personnes, les stages effectués sont des stages d'insertion (POP, PPI et garanties jeune) pour des publics peu ou pas diplômés et qui ont peu ou pas d'expériences d'emploi. Les ressources sont faibles et non durables dans le temps.

Les faibles ressources restent dominantes pour le public : 62,2 % ont moins de 600 € par mois

3. DESCRIPTIF DES MENAGES A LA SORTIE DU DISPOSITIF

94 personnes ont quitté le dispositif au cours de l'année (76 en 2015)

a) Durée de l'accompagnement

	2015		2016	
	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	3	3.9%	11	11.7%
De 1 à 3 mois	25	32.9%	31	33%
De 3 à 6 mois	29	38.2%	24	25.5%
De 6 à 9 mois	12	15.8%	23	24.5%
De 9 à 12 mois	3	3.9%	3	3.2%
Plus de 12 mois	4	5.3%	2	2.1%
TOTAL	76	100%	94	100%

L'augmentation des personnes incarcérées pour des peines courtes rend très difficile l'accès à une solution d'hébergement en sortie compte tenu des délais d'attribution SIAO. Ces personnes ont été pour la plupart orientée vers l'urgence (115) avant une attribution SIAO.

b) Les ressources à la sortie

Nature des ressources

	2015		2016	
	Ménages	%	Ménages	%
RSA socle	26	34.1%	34	36.2%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
Contrat aidé (CAV, CAE)	1	1.3%	2	2.1%
Chômage indemnisé	15	19.7%	23	24.5%
Indemnités journalières	1	1.3%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	1	1%
AAH	3	3.9%	8	8.6%
Indemnités de stage	2	2.7%	1	1%
Salaire	4	5.3%	4	4.3%
Retraite	2	2.7%	1	1%
Sans ressource	20	26.3%	20	21.3%
Autres ressources	2	2.7%	0	0%
TOTAL	76	100%	94	100%

Montant des ressources

	2015		2016	
	Ménages	%	Ménages	%
Sans ressources	20	26.3%	20	21.3%
Moins de 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	33	43.4%	43	45.6%
De 600 à 1 000 €	17	22.4%	23	24.5%
Plus de 1 000 €	6	7.9%	8	8.6%
TOTAL	76	100%	94	100%

La part des personnes sans ressources est en baisse mais reste quand même à plus de 21%.

c) L'hébergement ou le logement à la sortie

	2015		2016	
	Ménages	%	Ménages	%
Sortie vers le logement				
-> parc privé	14	18.5%	20	21.3%
-> parc public	0	0%	0	0%
Accueil en Maison Relais	0	0%	0	0%
Accès au dispositif de sous location	1	1.3%	1	1%
Sortie vers de l'hébergement				
Accueil autre CHRS - ALT- Places de Stabilisation	20	26.4%	16	17%
Hébergement en foyer	0	0%	0	0%
hôtel	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers ou en famille	21	27.6%	31	32.9%
transfert vers autre Maison d'arrêt	12	15.8%	10	10.6%
Autre	4	5.2%	8	8.6%
Situation inconnue	4	5.2%	8	8.6%
TOTAL	76	100%	94	100%

Les chiffres restent les mêmes qu'en 2015 si ce n'est une légère augmentation de l'accès à du logement en parc privé.

Parmi ces situations, des personnes qui étaient locataires avant l'incarcération ont pu maintenir ce logement par un accompagnement au maintien en logement avec notamment le paiement du loyer.

L'accès à des dispositifs d'hébergement de type CHRS, ALT... concerne peu de personnes (17%) : cela reste très difficile de faire correspondre une place d'hébergement avec une date de sortie d'incarcération.

La part des détenus transférés vers d'autres maisons d'arrêt ou centres de détention concernent 10% des personnes rencontrées dans l'année. Nous avons eu des contacts avec les CPIP de ces établissements afin de maintenir le suivi de leur demande SIAO.

Les accompagnements à la recherche

ACCOMPAGNEMENTS A LA RECHERCHE		
	2015	2016
Entretiens physiques	211	265
Entretiens téléphoniques	68	85
Concertations	196	217
Courriers	14	40
Passage en CUA	30	26
Prospections logements	10	20

Les entretiens téléphoniques, effectués en dehors des temps de permanence, consistent en des contacts avec les partenaires sociaux et des bailleurs, propriétaires actuels ou futurs des détenus.

Cette année, il y a eu des échanges plus importants avec les bailleurs, par courrier ou courriel pour de la médiation en vue de garder le logement et une augmentation dans tous les modes d'accompagnements étant donné le nombre de personnes suivies à l'année.

Le nombre des prospections logement a doublé car plus de personnes avaient des ressources à la sortie et donc la recherche vers du logement autonome était possible. De plus, le fait d'avoir bien collaboré avec un propriétaire privé pour le maintien du logement pour un détenu a ouvert des possibilités d'accès logement à d'autres détenus avec ce même bailleur privé.

4. EVENEMENT MARQUANT et PERSPECTIVES

Nous constatons une poursuite de l'augmentation du nombre de personnes rencontrées ce qui montre le réel besoin de ce dispositif de préparation à la sortie de maison d'arrêt qui s'inscrit dans un processus dynamique et diversifié sur les champs de la vie socio-professionnelle des détenus.

Afin de se rendre compte de l'activité du dispositif, voici un témoignage d'un détenu rencontré sur l'année 2016 et qui a bénéficié d'un suivi concernant le logement :

« Je m'appelle J.M, j'ai été incarcéré fin septembre 2016 pour 3 mois (première incarcération et la dernière). Quand je suis arrivé, j'ai eu un entretien avec Mme Y. Elle m'a dit qu'elle allait me suivre comme une assistante sociale, elle m'a posé des questions sur mon logement, je lui ai dit que j'avais un logement HLM à Quintin mais que j'avais des dettes de loyer et que je ne pensais pas que j'allais pouvoir garder ce logement. Elle m'a proposé de voir une personne qui vient à la maison d'arrêt et aide les détenus concernant leur logement. J'ai rencontré Mme P. d'ADALEA qui m'a écouté et après m'a dit qu'elle allait contacter les HLM pour savoir où en était l'expulsion car on m'avait dit que j'allais être expulsé. Je l'ai revu 8 jours après et elle m'a dit que mon logement allait être repris par les HLM. En même temps, je ne voulais plus de ce logement car situé trop loin d'un travail, je comptais de toute façon quitter Quintin. Comme je n'allais plus avoir de logement à la sortie, Mme P, m'a proposé de faire une demande de logement pour ma sortie, elle a fait mon dossier sur l'ordinateur et m'a dit qu'elle allait le suivre pendant que j'étais en prison.

Je suis sorti le 19 novembre, quelques jours avant ma sortie, j'ai revu Mme P qui m'a dit qu'elle n'avait pas de logement pour moi mais qu'il fallait que je l'appelle quand je serai sorti pour que ma demande continue. Je suis allée chez ma mère à la sortie et j'ai appelé Mme P. J'ai eu une proposition de logement à Loudéac que je n'ai pas pris car je voulais aller sur Lamballe pour le travail. J'ai revu Mme P à son bureau à Saint Brieuc, je ne suis plus chez ma mère, je suis au trait d'union dans l'attente d'un logement. Elle suit bien mon dossier, elle a appelé mon assistante sociale de Quintin pour trouver d'autres solutions

Mme P. est quelqu'un de très gentille, qui m'écoute et me donne des conseils. »

Ce témoignage reflète les difficultés d'accès à des solutions d'hébergement au moment de la sortie que nous avons évoquées plus haut.

Outre le maintien de ce dispositif, une perspective pour 2017 est de développer l'hébergement temporaire dédié aux personnes sortantes d'incarcération, dans l'attente d'une attribution SIAO ou d'un accès à un logement durable.

Cette perspective a été travaillée en concertation avec le SPIP 22, la maison d'arrêt, le SIAO 22 et la DDCS, notamment au regard de la circulaire interministérielle du 13 mai 2016 relative à la coordination entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de détention ou faisant l'objet d'un placement à l'extérieur.

Deux conventions devraient donc être signées en 2017, l'une portant sur la poursuite du DPSMA, l'autre sur la mise en œuvre d'un logement « Sas ».